



# Charte Espace Part'âges

Adopté par délibération du Conseil d'administration du CCAS du 22/01/2026

## 1. Public accueilli

Tout au long de l'année, l'Espace Part'âges accueille les habitants de Challans et des communes avoisinantes quel que soit leur âge et leur propose des activités, un Espace jeux et un Repair café. Des animations dites « séniors » sont destinées uniquement au public de personnes âgées de plus de 60 ans.

## 2. Activités et inscriptions

Un programme d'animation est proposé par l'équipe d'animation et édité chaque trimestre. Il est communiqué aux adhérents de l'Espace Part'âges soit par voie postale ou par voie numérique. L'envoi numérique reste prioritaire.

Les activités sont variées et animées par des habitants bénévoles et/ou par l'animateur.trice. Elles peuvent être amenées à évoluer ou à s'arrêter selon l'appréciation de l'équipe d'animation.

Compte tenu de la capacité d'accueil des lieux d'animations de l'Espace Part'âges (Village OASIS / Salle l'Ogerie) et des objectifs donnés, l'équipe d'animation limite le nombre de participants selon l'animation proposée.

Certaines activités demandent une inscription au préalable. L'utilisateur doit valider son inscription auprès de l'animateur/trice des solidarités ou au secrétariat du CCAS. Lors d'une activité payante, l'inscription est validée uniquement lors du paiement de l'utilisateur à l'animateur/trice des solidarités ou au secrétariat du CCAS.

## 3. Périodes d'ouvertures et horaires

Les deux lieux d'animations sont ouverts tout au long de l'année :

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
<b>Salle l'Ogerie</b> 1 square Marcel Baudouin		10h – 12h 14h - 17h30	14h30 - 17h		14h - 17h30	10h - 12h (Fermé le dernier samedi du mois)
<b>Village OASIS</b> 8 rue de la Poctière			10h – 12h (Dernier mercredi du mois)	14h - 16h30	9h – 11h30	10h – 12h Repair café (Dernier samedi du mois)

Afin de s'adapter aux besoins du service et/ou des usagers le CCAS se donne le droit de faire évoluer les jours d'ouverture et horaires.

## 4. Conditions d'adhésion

L'utilisateur devient **adhérent de l'Espace Part'âges en remplissant son bulletin d'adhésion, en prenant connaissance de la charte et les règlements et en versant la cotisation choisie.**

Les activités de l'Espace Part'âges s'adressent à tous les publics.  
Deux adhésions sont proposées :

<b>TARIFS</b>	<b>Personne seule</b>	<b>Foyer</b> (À partir de 2 personnes)
<b>Adhésion simple*</b>	<input type="checkbox"/> 1 €	<input type="checkbox"/> 5 €
<b>Adhésion complète**</b>	<input type="checkbox"/> 10 €	<input type="checkbox"/> 15 €

\* Accès aux Repairs cafés et emprunt de jeux à l'Espace jeux (+caution de 50€)

\*\* Accès à l'ensemble des animations, Repairs et emprunt de jeux à l'Espace jeux (+caution de 50€)

- ✓ Toute cotisation versée est définitivement acquise pour l'Espace Part'âges
- ✓ Un adhérent peut en cours d'année passer de l'adhésion simple à la complète en versant le restant (soit 9€ pour une personne seule ou 10€ pour un foyer)
- ✓ Après inscription et paiement d'une activité si le participant se désiste, l'Espace Part'âges ne rembourse pas l'inscription (sauf en cas d'annulation par l'Espace Part'âges)
- ✓ La cotisation est gratuite pour un usager ne percevant aucune ressource (sur justificatif)

## 5. Engagements de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage lors des activités de l'Espace Part'âges :

- à se respecter soi-même, en ayant une bonne tenue et une bonne hygiène
- à respecter les adhérents, les bénévoles et le personnel du CCAS, en ayant un bon comportement à l'égard des personnes (politesse, courtoisie)
- à respecter la salle et le matériel fourni lors des ateliers
- à participer aux temps collectifs de l'Espace Part'âges : aide à la mise en place de l'atelier, rangement
- à avertir de son absence lors d'activités sur inscription (3 absences non justifiées = vous ne serez plus prioritaire sur les activités)

**Le non-respect de ces engagements peut entraîner des avertissements et aller jusqu'à l'exclusion de l'utilisateur.**

# Règlement ESPACE Jeux



## Inscription - adhésion

L'Espace jeux est ouvert à tous.

Le jeu sur place est gratuit et ne nécessite pas d'adhésion.

Pour toute personne qui souhaite emprunter des jeux, il est demandé d'être adhérent à l'Espace Part'âges (se reporter au 4. Conditions d'adhésion de la Charte Espace Part'âges).

## Publics reçus

L'Espace jeux est un lieu convivial, favorisant les échanges et rencontres autour du jeu ; à ce titre il est ouvert aux familles et leurs enfants. Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent pas se retrouver seuls lors des ouvertures de l'Espace jeux ; les parents sont responsables de leurs enfants durant leur présence à l'Espace jeux.

Pour des raisons de sécurité, l'équipe de l'Espace jeux se donne le droit de refuser le jeu sur place si la fréquentation atteint le nombre maximum de personnes autorisé réglementairement (20 personnes).

Les téléphones portables seront tenus en silencieux pour ne pas gêner les activités. L'utilisateur devra quitter l'Espace jeux en cas d'appel.

L'Espace jeux est ouvert aux associations, écoles, résidences, Ehpad sous réserve d'un temps spécifique d'ouverture.

## **Ouverture et horaires**

L'Espace jeux est ouvert le mercredi après-midi de 14 h 30 à 17 h et le samedi matin de 10 h à 12 h (fermé le dernier samedi du mois). Les séances de jeux se terminent 10 minutes avant la fermeture de l'Espace jeux afin de permettre à chacun de vérifier et ranger ses jeux.

Afin de recevoir convenablement des groupes, des temps d'ouverture spécifiques pourront être étudiés sur demande des associations, écoles, résidences seniors, Ehpad... sous réserve d'avoir des bénévoles et/ou un agent du CCAS disponibles.

L'Espace jeux pourra changer ses jours et horaires d'ouverture selon les temps forts, événements, soirées à thème. L'Espace jeux sera fermé la semaine entre Noël et le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ainsi que la semaine du 15 août.

## **Conditions d'emprunt**

L'Espace jeux prête des jeux de société et des jouets. Tous les jeux / jouets de l'Espace jeux ne sont pas forcément empruntables.

Tout adhérent à l'Espace jeux peut emprunter des jeux ; il devra déposer un chèque de caution de 50 €. Cet emprunt se fait à usage strictement personnel et non pour un collectif (associations, écoles, manifestations...).

Le prêt de nouveaux jeux est subordonné à la restitution des emprunts précédents. Il n'est pas possible de prolonger la durée de l'emprunt des jeux par téléphone ou mail.

Selon des périodes prédéfinies par l'équipe de l'Espace jeux, l'adhérent peut emprunter 1 jeu pour une durée statuuée à 3 semaines.

L'adhérent est seul responsable du jeu emprunté. Pour éviter toute contestation, l'utilisateur doit vérifier l'état du jeu avant de l'emprunter. En cas de jeu incomplet ou de l'état du jeu plutôt abimé, l'utilisateur devra le signaler avant l'emprunt sinon il sera tenu responsable.

Les jeux de société proposés sont en bon état, complets et propres ; ils doivent être rendus à l'identique, dans sa boîte d'origine, les pièces et accessoires triés et remis dans les sachets prévus à cet effet.

Aucune réparation ne doit être effectuée par l'utilisateur.

## **Jeu sur place**

Après avoir utilisé un jeu, l'utilisateur doit vérifier le contenu du jeu et le ranger à sa place.

Il est interdit de fumer, vapoter dans l'Espace jeux. Une tisanerie est mise à disposition pour les jeunes enfants et/ou bébé pour la prise d'un biberon / goûter, des adultes pour la prise d'un café / thé.

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de l'Espace jeux.

Toute personne se doit de respecter les joueurs présents, l'équipe de l'Espace jeux ainsi que le mobilier, les espaces et les jeux / jouets mis à disposition.

## **Retard, perte, dégradation, non-retour**

Le retard dans la restitution d'un jeu entraînera un appel ou une lettre de rappel. Tout jeu non rendu après 2 relances entraînera une facturation soit en fonction de la valeur du jeu ou des jeux empruntés soit en encaissant le chèque de caution.

Toute perte de pièces ou détérioration d'un jeu doit être signalée lors du retour du jeu.

En cas de perte ou détérioration d'un jeu, l'utilisateur doit assurer leur remplacement en accord avec l'équipe de l'Espace jeux (échange de pièces) ou le paiement de la pièce manquante. En cas de retards répétés ou persistants, l'Espace jeux se donne le droit de refuser le prêt de jeux.

L'utilisateur doit régulariser sa situation en cas de non-paiement avant tout autre emprunt.

## Engagement

Toute personne entrant dans l'Espace jeux s'engage à se conformer au fonctionnement du lieu ; en prenant acte du règlement.

L'équipe de l'Espace jeux se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne qui ne respecterait pas le règlement.



## Règlement Repair café

- Il faut être adhérent pour amener un objet au Repair café.
- Les réparations sont effectuées gratuitement par des bénévoles réparateurs ;
- L'adhérent effectue autant que possible eux-mêmes les réparations, si nécessaire avec l'aide des bénévoles réparateurs présents. Il peut aider le réparateur en lui donnant le maximum d'informations à propos de la panne ou bien en observant la réparation dans le but d'être capables de la refaire ultérieurement ;
- L'adhérent apportant des objets à réparer le fait à son risque ;
- L'objet amené doit être propre ;
- Une contribution est possible et à la discrétion de l'adhérent (boîte à dons au bar) ;
- Le Repair café ne s'engage pas à fournir les pièces détachées ou consommables nécessaires à la réparation.
- Ni les organisateurs du Repair café ni les réparateurs ne peuvent être tenus responsables des dommages éventuels à la suite des conseils ou instructions de réparation données, ou des dommages occasionnés aux objets ou personnes pendant ou après le Repair café.
- Les réparateurs se réservent le droit de ne pas intervenir sur certains objets.
- Les réparateurs n'ont pas l'obligation de remonter un objet non réparable. L'adhérent est responsable de l'élimination appropriée des objets non réparés.
- Pour éviter une attente trop longue, un seul objet par adhérent sera examiné en cas d'affluence. L'adhérent refera la queue pour un second objet.
- En participant au Repair café, l'adhérent est susceptible d'être pris en photo ou filmé. Celles-ci peuvent être diffusées à titre gratuit sur les supports de communication du Repair café.
- Les réparateurs peuvent communiquer leurs coordonnées à l'adhérent. Toutefois le Repair café de l'Espace PART'ÂGES n'est en aucun cas garant des futures transactions entre professionnels, bricoleurs ou particuliers s'étant rencontrés lors du Repair café.